

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS273

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« entrant dans le champ de »

les mots :

« soumises à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.